

# **Constitution et adresse d'envoi des dossiers d'attribution, de renouvellement et de rétablissement de bourses d'enseignement supérieur du Gouvernement congolais (Ministère de l'Enseignement Supérieur)**

## **A – Constitution du dossier pour la demande d'attribution de bourse**

### **A.1 – Pièces à fournir**

**Le dossier pour la demande d'attribution de bourse (c'est-à-dire demande pour bénéficier, pour la première fois et dans le cadre des études en cours, d'une bourse d'études supérieures du Gouvernement congolais) doit contenir les pièces suivantes :**

- une demande de bourse adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- une copie d'acte de naissance ;
- une copie du baccalauréat ;
- un certificat de nationalité ;
- un justificatif d'admission au concours d'entrée à une école ou un institut, ou l'attestation de passage en année supérieure (étudiants inscrits dans les Facultés) pour l'UMNG ;
- une inscription dans un établissement d'enseignement supérieur public et un justificatif d'au moins un succès pour les candidats congolais à l'étranger ;
- un cursus universitaire (partant de l'année scolaire d'obtention du baccalauréat jusqu'à l'année universitaire de demande de la bourse).

**[\[Télécharger le formulaire « Cursus universitaire »\]](#)**

### **A.2 – Adresse d'envoi du dossier**

**Le dossier est à envoyer au plus tard à la date indiquée par l'OGES (cachet de La Poste faisant foi dans le cas de courriers envoyés par voie postale) uniquement à l'adresse suivante :**

**Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais (OGES)  
57 bis rue Scheffer,  
75116 Paris Cedex 16.**

## **B – Constitution du dossier pour la demande de renouvellement de bourse**

### **B.1 – Pièces à fournir**

Le dossier pour la demande de renouvellement de bourse (c'est-à-dire demande de la poursuite de l'attribution de la bourse d'études supérieures du Gouvernement congolais) doit contenir les pièces suivantes :

- une attestation de passage en année supérieure (si c'est le cas) ou le relevé de notes de la dernière session d'examens donnant le résultat définitif de l'année écoulée pour l'étudiant (« Admis avec dettes », « Admis sans dettes », « Ajourné », etc.) ;
- une attestation d'inscription pour l'année universitaire en cours ;
- un cursus universitaire (partant de l'année scolaire d'obtention du baccalauréat jusqu'à l'année universitaire de demande de la bourse.

[\[Télécharger le formulaire « Cursus universitaire »\]](#)

### **B.2 – Adresse d'envoi du dossier**

Le dossier est à envoyer au plus tard à la date indiquée par l'OGES (cachet de La Poste faisant foi dans le cas de courriers envoyés par voie postale) uniquement à l'adresse suivante :

**Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais (OGES)  
57 bis rue Scheffer,  
75116 Paris Cedex 16.**

## **C – Constitution du dossier pour la demande de rétablissement de bourse**

### **C.1 – Pièces à fournir**

La demande de rétablissement de bourse s'effectue, au moins, à partir de la troisième année universitaire en partant de l'année de suspension de la bourse (l'année de suspension de la bourse étant prise comme point de départ). A titre

d'exemple, un étudiant qui a vu sa bourse suspendue en 2014-2015 (*ceci veut dire que l'étudiant était boursier en 2013-2014 et ne bénéficiera plus de la bourse en 2014-2015*) ne pourra demander le rétablissement de sa bourse qu'à partir de l'année universitaire 2016-2017. **Pour demander le rétablissement de sa bourse, l'étudiant doit en fait avoir validé successivement quatre semestres d'études (en raisonnant dans le cadre du système LMD – Licence, Master, Doctorat).**

**L'étudiant doit, pour le renouvellement de sa bourse, avoir réalisé au moins deux années consécutives de succès à partir de l'année de suspension de sa bourse.**

**Le dossier pour la demande de rétablissement de bourse (c'est-à-dire demande de renouvellement de la bourse après une ancienne suspension) doit contenir les pièces suivantes :**

- une demande de bourse adressée à Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur ;
- un certificat de scolarité pour chacune des années écoulées depuis l'année de suspension de la bourse ;
- un extrait d'acte de naissance ;
- une copie du baccalauréat ;
- un certificat de nationalité ;
- une attestation de passage en année supérieure (si c'est le cas) ou le relevé de notes de la dernière session d'examens donnant le résultat définitif de l'année écoulée pour l'étudiant (« Admis avec dettes », « Admis sans dettes », « Ajourné », etc.) ;
- une attestation d'inscription pour l'année en cours ;
- un cursus universitaire (partant de l'année scolaire d'obtention du baccalauréat jusqu'à l'année universitaire de demande de la bourse).

**[\[Télécharger le formulaire « Cursus universitaire »\]](#)**

## **C.2 – Adresse d'envoi du dossier**

**Le dossier est à envoyer au plus tard à la date indiquée par l'OGES (cachet de La Poste faisant foi dans le cas de courriers envoyés par voie postale) uniquement à l'adresse suivante :**

**Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais (OGES)**  
**57 bis rue Scheffer,**  
**75116 Paris Cedex 16.**

Paris, le 22 Mai 2015

Office de Gestion des Etudiants et Stagiaires Congolais (OGES)  
57 bis rue Scheffer, 75116 Paris Cedex 16. Téléphone : +33-1-47-27-00-01. Fax : +33-1-47-04-32-51  
Courriel : [contact@oges-congo.org](mailto:contact@oges-congo.org). Site Internet : [www.oges-congo.org](http://www.oges-congo.org)